

DEPARTEMENT DU FINISTERE  COMMUNAUTE DE COMMUNES <b>MONTS D'ARREE</b> COMMUNAUTE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  Réunion ordinaire du 06 juin 2023
--	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 6 pouvoirs	25 mai 2023	26 mai 2023

N° délibération	Objet
2023-039	Subvention aux associations

Le six juin 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle Asphodèle à Berrien sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

**BOLAZEC :** Coralie JEZEQUEL

**BOTMEUR :** Eric PRIGENT

**BRASPARTS :** Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC

**BRENNILIS :** Marie-Noëlle JAFFRE

**HUELGOAT :** Marc QUEMENER, Jacques THEPAUT

**LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

**LOQUEFFRET :** Sylvie ALLAIN

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs :** Alexis MANAC'H à Marie-Noëlle JAFFRE, Marie-Brigitte BRETHERS à Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN, Arnaud COZIEN à Grégory LE GUILLOU

**Excusé :** Christophe DANIEL

**Secrétaire de séance :** Barbara PERRON

Rapporteur : Anne ROLLAND

Il est fait part à l'assemblée des demandes de subventions reçues par la collectivité et demande à Anne Rolland vice-présidente en charge des associations d'informer le conseil communautaire de l'avis de la commission sur les demandes des associations.

Il est rappelé qu'une délibération définissant des critères d'attribution pour le versement d'une subvention par la collectivité a été prise le 26 juin 2018.

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Affiché le

ID : 029-200037197-20230606-2023039-DE

Les demandes de subventions pour lesquelles un avis de la commission Services à la population a été donné sont présentées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide le versement d'une subvention aux associations suivantes :

Nom	Objet	Montant attribué
Association Ultra Trail des Monts d'Arrée (UTMA)	Circuits ultra trail des Monts d'Arrée le 06 mai	1.000
Association L'Arrée Créée	Organisation de fêtes et création d'une gratiféria	200
Association Loqu'et Fêtes	Organisation d'une festival sur 2 jours à Loqueffret	800
Association Et Meutes Méandres	Actions de médiations culturelles à Huelgoat	500
Association Yeun Elez Aux Portes de l'Enfer	Organisation d'un festival en mai à Brasparts	800
Association Biiga ne Mõna	Organisation d'un fest-noz d'aide au développement	200
Association Musiques Au Cœur des Monts d'Arrée	6 concerts classique	1.000
Comité des fêtes de Brasparts	Organisation d'une journée d'animation : Brasparts plage le 15 août	800
Association O'Pti Boneur	Ateliers de création encadrés par une plasticienne et spectacle déambulatoire	200
Association Ensemble Cobalt	Festival Claviers dans les Monts 3 jours en juin	1.000
Association La Sportbreizh	Course de vélo sur 5 jours en juin	1.000
Association Les Chemins de la Voix	Journée d'animation musicale et culturelle à Brasparts	200
Association Galouperien An Are	Course Trail circuit des sangliers en août à Huelgoat	500
Comité organisation L'Estivale Bretonne	Course cycliste du 04 au 07 août L'Estivale Bretonne (passage à Scrignac)	300
Fédération déptale pêche du Finistère	Rencontres halieutiques Bretonnes lac St Michel le 13 mai	800
Association des Amis de l'Ecomusée des Monts d'Arrée	Organisation d'un concert de polyphonie corse à Saint-Rivoal	500
Association ADDES	Fêtes de la Bretagne et de Samain animations en mai et novembre à Botmeur)	2.000
Association Commana Terre d'agriculture	Moment convivial de remerciements des agriculteurs/incendies 2022	1.500
<b>TOTAL</b>		<b>13.300</b>

Les subventions sont versées à l'issue de la réalisation de l'évènement subventionné.

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,



La secrétaire,